

Berne, le 30 juin 2026

Le comité décide des mesures d'assainissement financier

Le comité d'alliance care a adopté, à l'issue d'une vaste procédure de consultation, les mesures nécessaires au redressement financier de l'organisation.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, 40 prises de position contenant de nombreuses propositions ont été reçues, analysées de manière systématique et intégrées au processus décisionnel. L'analyse a montré que les mesures volontaires, à elles seules, ne suffisent pas à réaliser les économies requises. Grâce aux contributions constructives du personnel, notamment en matière de mobilité interne, de réduction générale des coûts et de répartition des tâches, le nombre de suppressions de postes nécessaires a pu être réduit de 25 à 17.

Les collaboratrices et collaborateurs concernés ont été informés personnellement. En complément, d'autres mesures structurelles d'économie ont été adoptées, tout en maintenant les prestations actuelles destinées aux membres. alliance care concentre désormais ses efforts sur le redressement financier, la croissance du nombre de membres ainsi que le développement de ses compétences clés dans les domaines de la défense des intérêts et des prestations individuelles destinées aux membres et aux personnes intéressées.

alliance care est consciente que cette situation représente un défi pour l'ensemble des parties concernées et mise sur un engagement commun en faveur d'un avenir durable pour l'organisation.